



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aveyron

Direction départementale
des territoires

Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

Fonds d'allègement des charges (FAC) / Prêts de
consolidation / Dispositif d'accompagnement
spécifique des agriculteurs (DACS-AGRI)



FranceAgriMer

Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A LA DDT

- ◆ **15/02/2010** si des Prêts de consolidation, le FAC et le DACS-AGRI sont sollicités
- ◆ **28/02/2010** si des aides au titre du FAC et/ou du dispositif DACS-AGRI sont sollicitées.

DESCRIPTION ET ARTICULATION DES MESURES

a - Le Fonds d'Allègement des Charges (FAC)

La prise en charge porte sur une partie des intérêts de l'annuité 2010 des prêts bancaires professionnels à long et moyen terme (hors prêts fonciers), d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non bonifiés.

b - Le prêt de consolidation

Il s'agit d'un prêt long moyen terme dont l'assiette sera calculée par la banque. C'est un nouveau prêt qui permet d'étaler tout ou partie de l'échéance 2010 sur cinq ans. Sa réalisation est conditionnée à l'accord de votre organisme bancaire qui se prononcera en tenant compte de la situation économique et financière de votre exploitation.

Règles d'exclusion

Pour la ou les annuité(s) bonifiée(s) 2010 : seul le FAC est mobilisable

Pour la ou les annuité(s) non bonifiée(s) : l'agriculteur doit choisir entre le FAC ou un prêt de consolidation.

c - Le dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS-AGRI)

Ce dispositif est destiné aux agriculteurs dont la situation financière a été significativement fragilisée par les crises successives et disposant de faibles revenus.

Cette mesure est ouverte aux exploitations viables pour lesquelles le revenu familial par actif sur l'exploitation est inférieur à 1 SMIC net (12 674,88 € par an) et pour lesquelles on observe une baisse de la rentabilité. La baisse de rentabilité est appréciée par :

Pour les exploitations au réel : Diminution de l'EBE \geq à 15 %

Pour les exploitations au forfait : Diminution du CA \geq à 5 %

Le revenu familial par actif sera calculée par la DDT, pour chaque foyer fiscal, à partir des éléments renseignés dans le présent formulaire et du dernier avis d'imposition : il s'agit de la somme du revenu agricole et des autres ressources (salaires, revenus immobiliers...). Des critères complémentaires, comme par exemple, le taux d'endettement, pourront être mis en œuvre, après avis du comité départemental de gestion, pour prioriser et orienter le dispositif vers les exploitations les plus en difficultés.

Les dossiers retenus au vu des critères précités feront obligatoirement l'objet d'un audit, pris en charge partiellement par l'Etat à hauteur de 300 €. Au regard du compte rendu de l'audit, les aides qui pourraient être octroyées sont une prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunts de l'annuité 2010 et/ou une prise en charge totale ou partielle des cotisations sociales.

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre du nouveau dispositif d'aide d'Etat permettant le versement d'un montant d'aide maximum de 15 000 € sur la période 1^{er} janvier 2008 – 31 décembre 2010. Les aides « de minimis » perçues depuis le 1^{er}/01/2008 sont intégrées dans ce plafond.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aveyron

Direction départementale
des territoires

Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

Fonds d'allègement des charges (FAC) / Prêts de
consolidation / Dispositif d'accompagnement
spécifique des agriculteurs (DACS-AGRI)



FranceAgriMer

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A LA DDT

- ◆ **15/02/2010** si des Prêts de consolidation, le FAC et le DACS-AGRI sont sollicités
- ◆ **28/02/2010** si des aides au titre du FAC et/ou du dispositif DACS-AGRI sont sollicitées.

1- PRODUCTION PRINCIPALE (entourer)

- | | | | | |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------|
| 1. BOVIN VIANDE | 2. BOVIN LAIT | 3. OVIN VIANDE | 4. OVIN LAIT | 5. PORC |
| 6. AVICULTURE | 7. MARAICHAGE | 8. ARBORICULTURE | 9. HORTICULTURE | 10. CAPRIN |
| 11. CEREALES OLEAGINEUX PROTEAGINEUX | 13. OLEICULTURE | 14. VITICULTURE | | |
| 15. CUNICULTURE | 16. AUTRE | | | |

2 - INDENTIFICATION DU DEMANDEUR (Compléter le cadre A ou B)

A- Demandeur individuel

N° SIRET : _____ N° PACAGE : _____ Tél :

NOM-Prénom : Date et lieu de naissance:/...../..... à.....

Adresse :

Code Postal :

Commune:.....

Jeune Agriculteur installé depuis le 27 octobre 2004 : OUI NON

Si oui, date d'installation :/...../.....

(Agé de moins de 40 ans à la date d'installation)

Diplôme ou certificat de niveau minimum V : (BEPA ou BPA..) : OUI NON Durée activité supérieure à : 3 ans 5 ans

Activité du conjoint

Activité professionnelle non agricole Activité agricole (aide familial ou conjoint collaborateur) Pas d'activité professionnelle

Fover fiscal (joindre le dernier avis imposition)

Revenu agricole imposable en € :

Autres revenus imposables en € :

Aides familiaux participant aux travaux de l'exploitation au 01/01/2010

Nom Prénom	N° MSA

B- Demandeur sociétaire

N° SIRET : _____

N° PACAGE : 012

NOM de la SOCIETE.....

Adresse :Code Postal :Commune:.....

Nom et prénom des <u>associés</u>	Date de naissance	N° pacage individuel (1)	Statut de l'associé		Qualité de l'associé		Qualification et durée d'activité de l'associé		Conjoint (ou concubin PACSE) de l'associé				Le foyer fiscal (joindre le dernier avis d'imposition)	
			C E (2)	A n E (3)	JA (OUI/NON) (4)	Date installation	Diplôme niveau minimum V (5)	Durée activité (6)	Activité professionnelle non agricole (OUI/NON)	C C (7) (Oui / Non)	C E (2) (Oui/ Non)	Pas d'activité professionnelle cocher si VRAI)	Revenu agricole imposable (en €)	Autres revenus imposables du foyer fiscal (en €)
	.../.../...					.../.../...								
	.../.../...					.../.../...								
	.../.../...					.../.../...								
	.../.../...					.../.../...								

(1) : Voir n° PACAGE individuel dans déclaration PAC – Document S1

(2) : Chef d'exploitation

(3) : Associé non exploitant

(4) : Jeune agriculteur installé avec ou sans aides depuis le 27/10/2004 et qui avaient moins de 40 ans à cette date

(5) : Diplôme ou certificat de niveau minimum V (BEPA, BPA...)

(6) : Durée activité : + de 3 ans **ou** + de 5 ans

(7) : Conjoint collaborateur

Capital directement détenu à plus de 50% par des associés exploitants agricoles à titre principal : OUI NON

Aides familiaux participant aux travaux de l'exploitation au 01/01/2010

Nom Prénom	N° MSA

3 – DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES RELATIVES A L'EXPLOITATION

1 - Etablissement(s) de crédit concerné(s) par les comptes de l'exploitation

Un RIB par banque citée devra impérativement être fourni au dossier

	Nom Banque	Code guichet	Code banque	N° de compte	C lé
Banque 1					
Banque 2					

2 – Eléments fournis directement par l'administration

Cadre réservé à l'instruction par la DDT (ne pas renseigner)	
Nombre part PAM	
Montant AEML (perçu depuis le 1° janvier 2008)	

3 - Données économiques d'accessibilité à la mesure

D'après les éléments comptables des derniers exercices clôturés en 2007, 2008 et du prévisionnel 2009 (2)

Comptabilité de l'exploitation : : Réel Forfait

	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires total HT exploitation agricole (A) (y compris primes agricoles)			
Chiffre d'affaires productions élevages hors sol (B)			
Taux de spécialisation (porc et/ou élevage hors sol (B/A))			
Montant des annuités (1) : prêts LMT professionnels (> 24 mois) contractés par l'exploitation agricole (hors foncier)			
Montant des annuités LMT (1) des prêts fonciers LMT (> 24 mois) contractés par l'exploitation agricole ou le chef d'exploitation			
Montant des annuités (1) des prêts professionnels LMT (> 24 mois) contractés à titre personnel par le ou les chefs d'exploitation			
TOTAL annuités LMT (> à 24 mois) (D)			
Pour les exploitations au réel : EBE			
Pour les exploitations au forfait : EBE = 40 % du chiffre d'affaires total			

(1) : Total des annuités des prêts bonifiés et non bonifiés de plus de 24 mois

(2) : Un prévisionnel des résultats comptables de l'année 2009 peut-être établi d'après les indicateurs fournis par l'administration.

Date, cachet, signature du cabinet comptable

(Obligatoire quel que soit le type de la comptabilité de l'exploitation à partir du moment où vous avez un comptable)

4- DEMANDE D'AIDE

Je demande à bénéficier d'une aide à l'allègement des charges financières (FAC) pour les [prêts bonifiés](#). Pour les [prêts non bonifiés](#), je demande à bénéficier en priorité :

- du FAC
- d'un prêt de consolidation, dans ce cas je ne pourrai pas bénéficier du FAC pour ces prêts.
- Mon exploitation a été particulièrement fragilisée, je demande à entrer dans la procédure DACS-AGRI (dispositif d'accompagnement simplifié des exploitations agricoles en difficulté)

5- ENGAGEMENTS

- ♦ Je m'engage à fournir à la DDT les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.
- ♦ J'atteste sur l'honneur :
 - l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - être à jour de mes obligations fiscales,
 - être informé du fait que le montant des aides versées au titre du présent régime temporaire communautaire ne saurait excéder 15 000 € sur la période P^r janvier 2008-31 décembre 2010, y compris les aides « de minimis » perçues durant cette période.
- ♦ J'autorise mon (mes) établissement(s) de crédit(s) et mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.
- ♦ Je donne pouvoir à la société pour la prise en charge des intérêts des annuités 2010 relatives à des prêts professionnels dont je suis titulaire à titre individuel afin que ne soit réalisé qu'un seul versement sur le compte de la société. (Ce pouvoir qui est donné à la société concerne le dispositif FAC).
- ♦ J'autorise la DDT à communiquer les éléments contenus dans ce présent formulaire. à la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale si j'ai déposé une demande d'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti

6- DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet doit être déposé au plus tard le **15/02/2010** si des **Prêts de consolidation, le FAC et le DACS-AGRI** sont sollicités, le **28/02/2010** si des aides au titre du **FAC et/ou du dispositif DACS-AGRI** sont sollicitées.

➔ à la DDT- 9, rue de Bruxelles – Bourran – BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9,

➔ auprès des agences de la DDT

- ♦ à Villefranche de Rouergue – 89, Avenue Vincent Cibiel – 12200 VILLEFRANCHE,
- ♦ à Espalion – Plateau de la Gare- 12500 ESPALION,
- ♦ à Millau – 37, Avenue Gambetta BP 355 – 12103 MILLAU.

Le dossier complet doit comporter :

- la présente demande en 1 exemplaire original,
- 1 relevé d'identité bancaire (RIB) ou plusieurs si vous êtes multibancarisés,
- 1 timbre postal au tarif en vigueur,
- le dernier **avis d'imposition du foyer fiscal**. Dans le cas des sociétés, merci de fournir [l'avis d'imposition du foyer fiscal de tous les associés](#).

A _____, le _____.

[Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC](#)

NOTAL BENE : L'extraction d'annuité 2010 détaillée par prêt et décomposée entre capital et intérêts certifiée par l'établissement de crédit sera directement demandée par la DDT aux établissements de crédits concernés.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution. (Art. 22. II de la loi 68-690 du 31/07/68 : "quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'état un paiement ou avantage quelconque indu pourra être puni d'un emprisonnement et d'une amende")